

PUBLISH WHAT YOU PAY

CI-PCQVP
COALITION IVOIRIENNE-PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ

PLAIDOYER

DE : LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE

A L'ATTENTION DE: SEM KOUDOU LAURENT GBAGBO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE.
M.SORO KIGBAFORO GUILLAUME, CHEF DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN.
M.MONNET EMMANUEL, MINISTRE DES MINES ET ENERGIES.
M. CHARLES DIBY, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

MRS. LES PARLEMENTAIRES

DATE : JEUDI 16 AOUT 2007

OBJET : LA RATIFICATION DE L'ITIE
(L'Initiative de Transparence des Industries Extractives)

Considérant que la Côte d'Ivoire fait désormais partie du cercle des pays producteurs de pétrole, et que les ressources naturelles appartiennent au peuple de Côte d'Ivoire ;

- Constatant les énormes exportations du pétrole ivoirien dépassant le binôme café-cacao ;
- Constatant que le manque de transparence et la mauvaise gestion des ressources naturelles nationales maintiennent nos Etats africains dans une situation de perpétuelle pauvreté ;
- Considérant que les activités des industries extractives sont souvent polluantes, causes majeures de la dégradation de l'environnement et d'atteinte à la santé des populations vivant dans les zones d'extraction,
- Constatant que les ressources naturelles sont sources de conflits et à tendance malédictionnelle pour les pays riches en ressources naturelles,
- Considérant la volonté de l'Etat, des autres acteurs politiques et de la société civile de créer les conditions et les règles de la transparence et de bonne gouvernance ;
- Considérant que notre pays a manifesté sa volonté d'adhérer à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) en Octobre 2006 à Oslo en Norvège ;
- Considérant que la délégation gouvernementale a réaffirmé son adhésion à l'ITIE en Juin 2007 au cours du Séminaire de renforcement de capacité de la Société civile sur l'ITIE à Libreville, au Gabon ;
- Constant que les autorités ivoiriennes ont écrit au Secrétariat International de l'ITIE pour leur adhésion à cette initiative et pour la ratification de ladite initiative ;

- Considérant que les autorités ivoiriennes et l'Etat de Côte d'Ivoire n'ont aucunement besoin d'attendre la réponse du Secrétariat International pour la ratification et la mise en œuvre de l'ITIE ;

- Considérant que l'exploitation des industries extractives représente pour notre pays une source de revenus non négligeable qui peut permettre d'améliorer les conditions de vie de nos populations s'ils sont gérés de manière transparente efficiente et équitable ;

- Considérant que la Constitution ivoirienne dans son article 81 et 82 recommandent l'obligation pour notre gouvernement de rendre compte de sa gestion ;

- Considérant que la constitution ivoirienne dans son article 7 reconnaît que l'État doit assurer à tous les citoyens l'égal accès à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.

- En vertu du pouvoir de participation et de responsabilité consacré par la constitution Ivoirienne au peuple souverain de Cote d'Ivoire sur la base du principe démocratique "du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple" ;

- Considérant la nécessité pour les Organisations de la société civile ivoirienne de mener des réflexions et actions en vue de contribuer à la transparence dans la gestion des ressources publiques et à la bonne gouvernance du pays pour un développement humain durable ;

Nous, organisations de la société civile ivoirienne, ayant pris la pleine mesure des défis à relever en la matière venons par la présente soumettre à votre attention les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement de CI

- Considérer les initiatives de transparence dans les industries extractive comme une opportunité pour créer les conditions de bonne gestion des revenus provenant de ces industries pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un Développement Humain Durable ;
- Adhérer, ratifier et mettre en œuvre l'initiative ITIE, d'en respecter les principes et critères minimum, particulièrement sur la participation effective de la société civile ;
- Utiliser les revenus des ressources naturelles (pétrole, gaz, minerais,...) pour lutter effectivement et efficacement contre la pauvreté ;
- Revoir les contrats de partage du pétrole afin que la population bénéficie des retombées de l'exploitation cette ressource ;
- Planifier l'exploitation et l'exploration du pétrole afin que les générations futures en bénéficie ;
- Rendre compte de la gestion des ressources publiques ;
- Vulgariser et publier toutes les grandes séquences et rubriques du budget national afin de permettre à la société civile et à toute personne intéressée de jouer pleinement et activement leur rôle ;
- Faire de l'ouverture du budget et l'accès à l'information à la société civile, une priorité dans le cadre de la gestion transparente, équitable et efficace des revenus publics ;

Aux Parlementaires de :

- S'informer sur les principes et critères de l'ITIE ;
- Considérer l'ITIE comme une réelle opportunité de reconstruction et de développement de notre pays et de contribuer à sa ratification ;
- Contribuer à la planification et à la gestion transparence des ressources naturelles en général et du pétrole en particulier afin que toute la population en bénéficie, même le générations futures ;
- **Elaborer une loi sur l'ITIE afin d'institutionnaliser la bonne gouvernance des ressources naturelles en CI ; la société civile s'engage a contribuer a l'élaboration de cette loi.**

